

chef de la Nouvelle-Écosse, l'honorable Angus L. Macdonald, qui jouissait de l'estime de tous et qui était le grand ami de toute la population de la province. Il a fait du beau travail ici durant la guerre en qualité de ministre des Affaires maritimes. Pendant de nombreuses années, il est venu à Ottawa afin d'obtenir les subventions de redressement qui auraient permis de hausser les provinces de l'Atlantique au même niveau que les autres provinces du Canada, mais ses démarches furent vaines. Je ne sais si le ministre était ici au cours des dernières années, quand son ami, M. Henry Hicks, qui a été premier ministre pendant quelque temps et qui est maintenant président d'université, est venu lui aussi à Ottawa et s'en est retourné les mains vides. Les subventions de redressement à la région atlantique sont récentes, comme le ministre l'a signalé. Si l'autre Parlement n'avait rien accompli d'autre, il valait certainement la peine d'élire un gouvernement conservateur dirigé par le chef de l'opposition.

Le ministre a parlé également de la garde côtière. Il a dit, si j'ai bonne mémoire, que nous nous sommes contentés d'appliquer quelques couches de peinture aux navires existants. Nous avons remanié la garde côtière. Le ministre savait probablement qu'un appel d'offres avait été fait pour ces garde-côtes de 95 pieds de long. Un chantier maritime du Saint-Laurent et un autre des Grands lacs ont présenté les meilleures offres pour les trois bateaux. Le ministre des Transports d'alors, le député de Trois-Rivières (M. Balcer), s'est occupé de l'affaire. Je lui avais dit: «Si vous voulez que le travail soit réparti dans le pays, pourquoi ne commandez-vous pas un bateau au chantier des provinces Maritimes dont la soumission sera la plus basse, à un chantier du Saint-Laurent et le troisième à un chantier des Grands lacs?» C'est ce qui s'est fait. Un bateau a été lancé dans la région du Saint-Laurent et l'autre dans ma région, aux chantiers maritimes de Pictou. Je n'ai pas été invité au lancement, j'ignore pourquoi. Néanmoins, la construction de ce bateau a procuré beaucoup de travail. C'était un des moyens d'aider les provinces atlantiques.

Je ne prétends pas que durant nos six ans au pouvoir nous avons fait tout ce qui attendait d'être fait. Mais les choses ont très bien démarré. Je sais qu'en 1950 ou 1951, les mines de ma région commençaient à se fermer et que beaucoup de jeunes gens ne savaient comment trouver du travail. C'est à ce moment-là qu'on aurait dû lancer le programme de formation professionnelle. L'ancien gouvernement l'a fait et grâce à

la loi qu'il a présentée, des écoles professionnelles ont été créées. L'une s'ouvrira prochainement dans ma région et le ministre du Travail sera le premier à admettre, je suis sûr, que c'était un pas dans la voie pour aider nos jeunes à acquérir la formation technique leur permettant d'avancer dans leur carrière et de rester dans leur propre région.

C'est tout ce que j'ai à dire. Je résume ma thèse: nous n'avons pas fait en six ans tout ce qui était à faire, mais nous avons mis les choses en train. Bien des idées exposées par le ministre du Travail et ses collègues ne sont, d'après moi, que le développement des programmes mis en train. Comme tous les Canadiens, nous nous méfions du ministre des Finances. J'espère que la bonté du ministre du Travail l'influencera pour tout ce qui a trait à nos provinces natales, car nous en avons certainement besoin.

M. Donald MacInnis (Cap-Breton-Sud): Avant que la motion soit mise aux voix, j'aimerais dire qu'il me fait plaisir d'entendre le ministre affirmer qu'il s'assurera personnellement qu'aucune région ne recevra plus que la mienne, même si l'Office sera responsable de toutes les entreprises qu'il recommandera. Il me tarde de voir quels seront ces avantages. J'ai hâte d'entendre le ministre expliquer comment la région que j'ai l'honneur de représenter ici profitera le plus des projets de l'Office.

J'aimerais maintenant poser une question au ministre du Travail. Est-il prêt à promettre que les membres supplémentaires qui seront nommés à l'Office représenteront les ouvriers, les pêcheurs, les mineurs, les cultivateurs et l'industrie forestière?

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre! Pourrais-je signaler aux députés que le ministre a déjà pris la parole et qu'il lui est interdit de parler deux fois au cours du même débat.

Plait-il à la Chambre d'adopter la motion?

L'hon. M. Flemming: Sur division.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 3^e fois, est adopté.)

LE CONSEIL ÉCONOMIQUE DU CANADA

ÉTABLISSEMENT DU CONSEIL ET DÉLIMITATION DE SES ATTRIBUTIONS

L'hon. Maurice Lamontagne (président du Conseil privé) propose la 2^e lecture du bill n^o C-72 pourvoyant à l'établissement d'un Conseil économique du Canada.

(Texte)

—Monsieur le président, le projet que nous examinons présentement est, à mon avis, d'une importance capitale. Il a pour but d'établir la planification économique dans notre pays.